



N/REF JMP 2024.735

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 063-216301937-20241211-DEC_37_2024-AR

DECISION N° 37/2024

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET : Contrat de prêt destiné au financement des dépenses d'Investissement prévues au budget 2024

Le Maire de la Commune de LEMPDES

- VU la nécessité de mettre en place le financement des dépenses d'Investissement prévues au budget 2024 ;
- VU la consultation de quatre organismes bancaires et l'examen des offres ;
- **CONSIDERANT** que le Crédit Agricole Centre France a remis la meilleure offre ;

◆ D E C I D E ◆

Article 1 Pour financer ses dépenses d'Investissement 2024, la Ville de Lempdes contracte auprès du Crédit Agricole Centre France, 3, avenue de la Libération à Clermont-Ferrand, un prêt d'un montant de 1 715 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

⇒ **Période de mise à disposition des fonds**

Au plus tard le 30 décembre 2024

⇒ **Durée**

Phase d'amortissement : 20 ans

Remboursement trimestriel

⇒ **Taux d'Intérêt**

Taux fixe global : 3,18 %

Somme des intérêts : 552 187,13 €

⇒ **Amortissement constant** :

L'amortissement s'effectuera en 80 échéances conformément au tableau d'amortissement transmis.

⇒ **Frais de dossier** :

Frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt, soit 1 715 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 063-216301937-20241211-DEC_37_2024-AR



Les autres offres remises sont les suivantes :

Remboursement trimestriel

	Durée	Taux	Somme des intérêts	Frais de dossier
Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	20 ans	3,23 %	Non fourni	Non fourni
Caisse d'Epargne Auvergne Limousin	20 ans	3,24 %	Non fourni	2 100,00 €
Crédit Mutuel Massif Central	20 ans	3,70 %	Non fourni	Non fourni

Article 2 Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 11 décembre 2024



Le Maire

Henri GISSELBRECHT